

Présents : M. Delcourt, Maire

Mmes Fievet, Guillaud, MM. Beghin, Doucy : Adjoints

Mmes Hot, Maillot, Thomas,

MM. Bernard, Delcroix, Meurillon, Pade, conseillers.

Excusés : Mme Tiberghien, procuration à M. Beghin, Mme Van Butsele, procuration à M. Doucy, M. Hennon procuration à M. Pade.

Secrétaire de séance : M. Régis Doucy.

Ordre du jour :

M. le Maire propose aux membres du conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour : subvention aux associations.

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 7 novembre 2014

Le compte-rendu de la séance est approuvé à l'unanimité

2- SIDEN-SIAN : transfert de compétences par la communauté de communes des Hauts de Flandre et adhésions

L'avis du conseil est sollicité pour le transfert de compétences de la communauté de communes des Hauts de Flandre (pour tout son territoire) au SIDEN-SIAN (Noréade), pour les compétences suivantes: assainissement collectif, assainissement non collectif, gestion des eaux pluviales urbaines.

Le SIDEN-SIAN demande également l'avis du conseil sur l'adhésion des communes de Auchy-les-Mines et Haisnes (62) pour la compétence « eau potable », l'ensemble sans incidence sur le prix de l'eau.

Avis favorable du conseil à l'unanimité.

3- SIDEN-SIAN : fiscalisation de la contribution « DECI » (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

Nous avons remis notre compétence « DECI » au SIDEN-SIAN lors de notre séance du 6/12/13. Celui-ci a fixé la contribution 2015 de chaque commune adhérente à 3€ TTC par habitant.

Conformément au code général des collectivités (L5212-20), le comité syndical peut décider de remplacer cette contribution en tout ou partie par le produit de l'impôt. Le SIDEN-SIAN en a ainsi décidé et sauf délibération contraire du conseil municipal, cette contribution se fera par fiscalisation.

Le recouvrement de cette cotisation s'appliquera sur les 2 taxes foncières et la taxe d'habitation. Le montant collecté sera égal à : 3€ x 1496 habitants soit 4 488 € pour l'année 2015.

A titre informatif, la commune a déjà à sa charge la cotisation au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), qui s'élève à 38 299.92 € pour l'année 2015.

Il convient donc de décider si la fiscalisation s'appliquera sur notre commune ou si, par délibération, le conseil décide de verser cette cotisation par le budget général.

Avis favorable du conseil à l'unanimité pour suivre la décision du SIDEN-SIAN.

4- Création de la distinction : « Citoyen d'Honneur de la commune »

Afin de pouvoir mettre en valeur des personnes ou associations qui, par leur implication, par leurs qualités morales ou intellectuelles, par leur héroïsme, par leurs exploits sportifs ou par leur dévouement, méritent d'être données en exemple, M. le Maire propose de créer le titre de « Citoyen(ne) d'Honneur » et donc permettre aux récipiendaires de recevoir la médaille d'Honneur de la ville. Les dossiers de candidature seront examinés par le conseil municipal. A ce jour, « Le Cercle du Souvenir », piloté par M. Doucy, a une proposition à soumettre à la prochaine réunion du conseil (Retrouver le parcours d'une résistante hors-pair pendant l'occupation en 1940-1944 qui a permis à de nombreux aviateurs de retrouver leurs pays).

Avis favorable à l'unanimité pour créer cette distinction et valider le règlement lu en séance.

5- Tarif d'occupation du domaine public (friterie, rôtisserie)

La mairie a été contactée par les propriétaires d'une friterie et d'une rôtisserie pour une installation sur notre territoire. M. le Maire propose pour emplacement une place du parking du stade. La friterie serait ouverte le

vendredi soir ainsi que le samedi midi et soir. La remorque ne serait installée que les jours d'ouverture. La pâtisserie serait quant à elle installée le samedi matin ou le dimanche matin.

M le maire propose une redevance forfaitaire annuelle de 200 € plus les charges en fonction du nombre d'appareils électriques présents et de l'augmentation annuelle des tarifs EDF.

Avis favorable à l'unanimité pour la signature de la convention d'occupation du domaine public aux coûts validés en séance.

6- Rythmes scolaires : temps des NAP pour la prochaine année 2015-2016

L'inspection académique nous consulte afin de connaître les horaires des NAP pour la future rentrée 2015-2016. Elle s'attache à savoir si des adaptations indispensables sont souhaitées et dans ce cas nous propose une concertation avec l'équipe pédagogique et les parents d'élèves. Les aménagements proposés devront être transmis à l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN) dont dépend BACHY avant le 28 février 2015.

Compte tenu du bon fonctionnement et de la satisfaction globale des parents, le conseil décide à l'unanimité de rester sur l'organisation actuelle pour la rentrée 2015/2016.

7- Prestations périscolaires : acceptation des chèques CESU

Nous avons quelques demandes de parents pour permettre le règlement des services périscolaires par des Chèques Emploi Service Universels (CESU à montant prédéfini). Ceux-ci apportent des avantages fiscaux et permettent des cofinancements aux parents. Les CESU peuvent être acceptés en paiement du règlement de la garderie et éventuellement en règlement de l'étude également. Le paiement en CESU est interdit pour les prestations liées à la restauration scolaire car celle-ci n'est pas considérée comme du « service à la personne ». Pour ce faire, il nous faut signer une convention avec l'organisme CRCESU. Il est à noter que les collectivités, pour les structures dites « structures collectives de garde d'enfants » uniquement pour les enfants de - 6 ans, sont exonérées des frais liés au remboursement des CESU. En revanche, cette exonération ne concerne pas les frais d'envoi sécurisés.

Vu la complexité administrative et la charge de travail engendrée, le conseil décide par 14 voix et une abstention de ne pas s'engager dans cette démarche.

8- Approbation du Contrat de Territoire du Conseil Général du Nord

Le Plan d'Actions de l'arrondissement de Lille a été approuvé en assemblée plénière du Conseil Général le 20 octobre 2014. Le Conseil Général nous donne la possibilité d'être signataire de ce plan d'actions. Pour ce faire, il nous faut délibérer en ce sens. A savoir que, dans ce plan d'actions, l'un de nos projets n'y figure pas: restauration de l'église et de la mairie. Après explication du chef de projet du Conseil Général, il n'y aura aucun préjudice pour l'obtention d'une subvention du département de type « FDST ».

Approuvé à l'unanimité.

9- Subventions aux associations

Lors de la séance du 18 juillet 2014, le conseil n'a pas alloué de subvention à l'Amicale Laïque pour le motif qu'elle n'a plus d'activité pour l'instant, alors qu'elle organise l'exposition photos de février et participe à une sortie cinéma de l'école. M. le Maire propose de lui attribuer une subvention annuelle de 200 €.

Accord à l'unanimité.

10- Compte-rendu des travaux des commissions

10.1- Commission sport, loisirs et animations par Mme Guillaud (21 nov et 15 déc 2014)

- Préparation du goûter des enfants et des aînés, réception de Noël du personnel, cérémonie des vœux.

10.2- Commission Communication par M. Doucy (10, 18 et 22 déc 2014)

- Magazine annuel 2014. Présentation du projet de circuit de randonnée (Dans les pas de « Monique »)

10.3- Pilotage de la Médiathèque par M. Bernard (12 et 26 nov 2014)

- Point sur les formations, les NAP et leur suivi, préparation animations 1^{er} semestre 2015 et évocation d'un éventuel bilan de l'activité du réseau 2014. 130 familles inscrites, achat 200 documents papier et 20 DVD en 2014.

11- Informations diverses

- Point finances: balance générale, investissement +39 179,98€, fonctionnement +283 061,92 €.
- Système d'alerte à la salle des fêtes.
- Régime d'électrification : décision du Préfet, Bachy reste en rural.
- Micro-crèche validation du plan définitif.
- CCPC : instruction des autorisations d'urbanisme à la place de la DDTM (1/7/15).
- Travaux en cours: quai bus Hôtel, parking gare, trottoir du stade au N° 29 (début 9 février 2015).
- Etablissement Public Foncier.
- Rapport de l'étude: « zone humide » pour le centre.
- Prêt en cours (modification des conditions).
- Locatif RD 955.
- 1^{er} juillet 2015, évolution législation pour les raticides.
- Débat public du 18 février au 24 avril (compétences futures de la CCPC).
- Au 1^{er} janvier 2015 : nombre d'habitants 1610, nombre d'électeurs 1198.
- Elections des conseillers départementaux: (22 et 29 mars 2015).
- Revalorisation des valeurs locatives de 0,9%.
- Rapport de l'analyse de la qualité de l'air en maternelle.
- Réunion des 4 maires: Camphin, Bourghelles, Wannehain, Bachy.
- Infiltration d'eau sur le pignon sud-ouest du restaurant scolaire : Expert sollicité.
- Rappel à l'ordre

Clôture de la réunion 23h